

Pierre DOMEYNE, *Michel Servet (1511-1553). Au risque de se perdre*

Paris, L'Harmattan, 2008, 179 p.

Daniel Vidal

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/assr/21118>

DOI : 10.4000/assr.21118

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 décembre 2009

Pagination : 75-342

ISBN : 978-2-7132-2218-4

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Daniel Vidal, « Pierre DOMEYNE, *Michel Servet (1511-1553). Au risque de se perdre* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 148 | octobre-décembre 2009, document 148-42, mis en ligne le 19 mai 2009, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/21118> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.21118>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

# Pierre DOMEYNE, *Michel Servet* (1511-1553). *Au risque de se perdre*

Paris, L'Harmattan, 2008, 179 p.

Daniel Vidal

---

## RÉFÉRENCE

Pierre DOMEYNE, *Michel Servet (1511-1553). Au risque de se perdre*, Paris, L'Harmattan, 2008, 179 p.

- 1 « Véritable humaniste de la Renaissance », Michel Servet, brûlé vif à Genève en 1553 pour « hérésie » concernant plusieurs points de doctrine -romaine aussi bien que calviniste-, est l'objet, depuis quelques décennies, d'études approfondies de la part des historiens des religions. Les ouvrages de Robert H. Bainton, *Michel Servet, hérétique et martyr* (trad. Genève, 1953), de Georges Haldas, *Passion et mort de Michel Servet* (1975), de Valentine Zuber, *Les conflits de la tolérance. Michel Servet entre mémoire et histoire* (Champion, 2005) et, sous sa direction, la publication des Actes du Colloque *Michel Servet, hérésie et pluralisme du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle* (Champion, 2007, cf. Arch. 142-2,2008), pour s'en tenir à l'essentiel, ont permis à cette haute figure d'intellectuel broyé par les impératifs politiques et doctrinaux, de reprendre sa place éminente au cœur des réflexions contemporaines sur l'injonction de tolérance et le droit à la différence, qui posent l'altérité comme condition même de la raison sociale. Le livre de P. Domeyne ne se donne pas pour objectif de livrer des pièces supplémentaires pour une meilleure connaissance de Servet, mais de mettre en perspective les raisons qui firent du « cas Servet », pour reprendre, après Stefan Zweig, l'expression de Voltaire, « le “premier meurtre religieux” commis par la Réforme, et la première négation éclatante de sa doctrine primitive ».
- 2 Dès le début de ses réflexions théologiques, Servet, qui se définira lui-même comme possédé par le « zèle de la vérité », occupe symboliquement, même si à son corps défendant, la place de l'« hérétique » potentiel. On le dit influencé par les *alumbrados*;

ces « illuminés » d'Espagne chez qui il aurait trouvé une « haute exigence philosophique et morale ». Entré au service de Juan de Quintana, futur confesseur de Charles-Quint, il se familiarise avec les textes d'Érasme, et, soupçonné d'être d'ascendance juive, commence à focaliser les doutes sur son orthodoxie de pensée. À Bologne, où Charles est couronné pour la seconde fois empereur par Clément VII, Servet prend la mesure de la déchéance de l'Église romaine, « la plus effrontée des catins, la plus vile des bêtes ». Vocabulaire banal en ce temps, mais qui témoigne d'une inquiétude que Luther crédite alors de valeur subversive. Servet est un itinérant : de son Aragon natal à Toulouse, de Bologne à Bâle : le voici au centre de l'humanisme chrétien, nourri d'érasme et de scepticisme. Il y fait rencontre d'Écolampade, chef de la Réforme bâloise, transfuge de Luther, précurseur de Calvin. Servet trouvera en lui son maître en langue hébraïque, et, plus précieusement sans doute, son protecteur dans la rédaction de son ouvrage-brûlot, *De Trinitatis erroribus*, publié à Haguenau en 1531. L'auteur n'a que vingt ans, mais il fait irruption au centre d'une polémique décisive concernant l'argumentaire trinitaire. Le dogme formulé par le concile de Nicée ne se trouve en aucun évangile, dit Servet. Il est une « aberration logique » et une « offense à Dieu ». La Trinité ? Une « chimère ». Christ n'est pas le fils éternel de Dieu, il est le fils de Dieu éternel. Jusqu'au moment de son supplice, il refusera de prononcer la « bonne formule », « Christ, fils éternel de Dieu ». De cette syntaxe revendiquée, Montaigne conclura que « la plupart des occasions de troubles du monde sont grammairiennes ». Wittgenstein n'eût pu mieux dire, non plus que Roland Barthes. Dire l'homme-Dieu, c'est dire avant tout l'Homme.

- 3 Rome et Genève s'insurgent : Servet rejoint le socianisme, qui se développe au sein du christianisme : antitrinitarisme, récusation des dogmes étrangers à la Bible. Danger. Mettant en cause le dogme trinitaire, Servet représente l'une des multiples figures de l'unitarisme. Mais Servet est plus vulnérable que tout autre, parce que plus radical, et sans masque : c'est donc lui qu'il conviendra de combattre. Si « Dieu lui-même est notre esprit », alors qu'en peut-il être de l'Esprit Saint ? Se pourrait-il que l'homme en soit le site d'excellence ? Certes, Servet ne dit pas cela : mais dans le déploiement de son argument, n'y a-t-il pas risque de glisser en une épouvantable hérésie, l'apologie de l'homme, qui exigerait de repenser l'ensemble de l'édifice doctrinal ? Servet veut fuir, sortir du piège : « fuir vers la mer », ou les « îles nouvelles », assuré, selon la formule paulinienne rappelée par P. Domeyne, que, « quand les nations [les gentils] qui n'ont pas reçu la Loi en partage la mettent en pratique, ces nations, qui ne disposent pas de la Loi, sont à elles-mêmes la Loi ». Contre un peuple chrétien irrespectueux d'une Loi qui cependant le définit en son « élection », Servet en appelle aux peuples hors la Loi, dont l'action relève de la seule conscience éthique du bien, cette « religion naturelle ». Mais Servet ne fera pas le voyage aux Amériques : c'est à Lyon, microcosme de savants et lettrés, qu'il se rend, sous le nom de Michel de Villeneuve, après avoir été convaincu d'hérésie par l'Inquisition espagnole. P. Domeyne précise avec bonheur qu'il participe à la première édition de la *Géographie de Ptolémée* (1535) et l'accompagne de notations ironiques et à double sens, souvent jubilatoires : « La Hongrie produit du bétail, la Bavière des cochons, (...), la Souabe des catins, la Bohême des hérétiques (...) la Suisse des bourreaux... » Il ne croyait pas si bien dire...
- 4 Lorsque Calvin publie *L'Institution Chrétienne* à Bâle en 1536, Servet est à Paris : il « entre en médecine », curieux des corps et de leurs souffrances, avec Vésale, son condisciple à Paris et Montpellier, expert en dissections. Le voici à nouveau à Lyon en 1541 : correcteur d'imprimerie. Poste privilégié : ce qui s'édite passe entre ses mains, et il

signe un contrat pour l'édition de la Bible en six volumes. L'année suivante, il est à Vienne. L'année d'après, retour à Lyon, pour la nouvelle édition de la *Biblia sacra* de Pagnini à partir de l'édition de 1528. Pagnini est dominicain, hébraïsant, disciple de Savonarole, et Servet trouvait en ses œuvres des arguments à l'appui de son antitrinitarisme. Mais il y puisait aussi l'exigence de « restaurer littéralement l'ancien sens historique » d'un texte ancré en une terre et une culture en effet historiées. Jeu délicat, et décisif, entre une lecture « littérale » du Texte, et la mise au net, « derrière la vétusté de la lettre qui tue », de « la nouveauté de l'esprit qui vivifie ». Plus est prise en sa densité la lettre, plus est ouverte l'interprétation, et plus libre en est le déploiement. Pierre Palmier est archevêque de Vienne, où il est vraisemblable qu'il incita Servet à s'installer – le voici « médecin des pauvres ». Dès 1545, commence une correspondance entre Servet et Calvin, une trentaine de lettres, que le Genevois signe « Charles d'Espeville ». L'objet de cet échange : disputer sur le dogme trinitaire, le baptême des enfants, les attentes millénaristes, le martyre, etc. Vaines polémiques, note P. Domeyne, traversées d'injures et de grandes violences d'écriture. En ces mêmes années, Servet travaille à son projet : la refondation du christianisme. L'ouvrage reprend l'ensemble de la thématique de l'humaniste espagnol, fondée sur une immense érudition, et la maîtrise d'une redoutable logique. Servet adresse à Calvin le manuscrit de son ouvrage, *Christianismi Restitutio*, qui sera publié en 1553, l'année de son supplice. Le théologien de Genève l'utilisera à charge contre l'espagnol. Jésus, affirme Servet, est bien fils de Dieu, mais en tant qu'homme, et non Fils éternellement engendré. Toute conception trinitaire est conception « athée », car « négatrice de la véritable unité de Dieu ». Entre « Dieu le Père et la divinité de Jésus Christ, précise-t-il dans la controverse avec Calvin lors de son procès, il y a distinction personnelle et non réelle ». Sinon, la Trinité serait figure du Cerbère. La foi ? : « l'abandon total au cœur du Christ ». Le serf-arbitre est un dogme erroné, la régénération dans le Christ s'opère par les œuvres, etc. Tout un argumentaire qui se déploie en une « vision utopique de l'Église des temps nouveaux ».

- 5 Arrêté à Vienne en mars 1553 sur ordre de l'Inquisiteur Matthieu Ory et, *volens nolens*, de son « protecteur » l'archevêque Palmier, Servet parvient à s'évader, mais est condamné par contumace à être brûlé en effigie. Il rejoint Genève, croyant y trouver appuis ou meilleure compréhension : il n'y trouve que Calvin, son hostilité, sa rancœur, son obstination doctrinaire. La suite est désormais connue. De son arrestation, le 13 août, à son procès, en septembre-octobre, les pièces peu à peu établissent la scénographie implacable. Au centre de ses interrogatoires, cette rémanente question de la Trinité, et la position persistante de Servet, que P. Domeyne résume ainsi : « Christ n'est le fils de Dieu que depuis sa venue au monde, depuis l'Incarnation. Il ne préexistait à l'Incarnation que comme une manière d'être de la divinité, et non comme une personne dotée, au sein même de l'essence divine, d'une existence réelle ». Controverse sans fin, sans compromis, sans issue. Où s'affrontent deux conceptions inconciliables : la référence calvinienne à la grâce divine ; la vision « christocentrique » de Servet, fondée sur la liberté humaine. La seule issue : la sentence de mort. Servet est condamné « à devoir être attaché et brûlé tout vif avec (s)on livre tant écrit de (s)a main qu'imprimé, jusqu'à ce que (s)on corps soit réduit en cendres ». Sentence exécutée le 27 octobre 1553. Très vite le scandale éclata, qui devait pour longtemps ternir le calvinisme et l'institution de sa religion, qui, libérateur des contraintes insoutenables de Rome, héritait désormais d'une faute imprescriptible. Le vaste mouvement en faveur de la tolérance est né de ce supplice et, rappelle P. Domeyne, longue se présente la

théorie des penseurs qui, de Castellion à Bayle, de Voltaire à Michelet, Renan, Reclus, et jusqu'au cœur de notre modernité, ont inscrit l'impératif d'altérité au principe même de la vie sociale.